

DELIBERATION N° 2026-011

Nombre de conseillers : Le deux mars deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil Municipal de SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de M. FAYOLLE

en exercice : 19
Présents : 19
Pouvoirs : 0
Votants : 19

Pascal, Maire

Date de convocation : le 16 mars 2026

Présents : Ingrid ARNAUD, Rosalie BAZIN, Philippe BLANC, Maxime BOUGET, CAPUANO Styvan, Nathalie CARTERON, Odile CEBUSKI, Benoît CHATAGNON, Marcel CHILLET, Pascal FAYOLLE, Marie-Alice GUINAND, Jean-Louis LAURENT, Brigitte METTON, NIELACNY Alexis, PAUL Grégory, Patricia POULAT, Séverine VILLARD, Denis VIRISSEL et Anne VORON.

Absents excusés :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Séverine VILLARD

Objet : Elections des adjoints

Rapporteur : Pascal FAYOLLE

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,

Après appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Ingrid ARNAUD

Ingrid ARNAUD, 1^{ère} adjointe
Philippe BLANC, 2^{ème} adjointe
Marie-Alice GUINAND, 3^{ème} adjointe
Marcel CHILLET, 4^{ème} adjoint
Patricia POULAT, 5^{ème} adjointe

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	19
f. Majorité absolue	10

A obtenu :

- Liste ARNAUD Ingrid : dix-neuf (19) voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame ARNAUD Ingrid, ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Fait à Saint-Christo-en-Jarez le 23 mars 2026

Affiché le 24 mars 2026

Transmis au contrôle de légalité le 24 mars 2026

Le Maire,
Pascal FAYOLLE

La secrétaire de séance,
Séverine VILLARD



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).